



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES Arrêtés au 31 décembre 2011
Tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2012

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011				(UNITE : en milliers de Dinars)
	Notes	31/12/2011	31/12/2010	
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	1	184 910	235 046	
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	226 347	338 397	
Créances sur la clientèle	3	3 167 712	2 746 395 (*)	
Portefeuille titres commercial	4	336 946	349 807	
Portefeuille d'investissement	5	13 463	11 381	
Titres mis en équivalence	6	22 002	14 002	
Valeurs immobilisées	7	183 529	168 839 (*)	
Autres actifs	8	170 780	179 424	
impôt différé	9	2 263	2 581	
TOTAL ACTIF		4 307 952	4 045 872	
PASSIF				
Banque Centrale et CCP	10	290 815	100 000	
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	11	33 078	135 323	
Dépôts et avoirs de la clientèle	12	3 314 642	3 230 371	
Emprunts et ressources spéciales	13	173 664	89 038	
Autres passifs	14	112 521	139 013 (*)	
TOTAL PASSIF		3 924 720	3 693 745	
INTERETS MINORITAIRES (*)		20 295	19 221	
CAPITAUX PROPRES				
Capital		168 750	168 750	
Réserves		103 451	108 370	
Actions propres		(865)	(280)	
Autres capitaux propres		85 527	89 010	
Résultats reportés		(25 066)	(77 413) (*)	
Résultat consolidé		31 140	44 469 (*)	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	15	362 937	332 906	
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		4 307 952	4 045 872	
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011				(UNITE : en milliers de Dinars)
	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010	
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données		294 600	305 991	
Crédits documentaires		250 361	319 535	
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	16	544 961	625 526	
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement donnés		141 676	151 287	
Engagements sur titres		2 987	38	
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	17	144 663	151 325	
ENGAGEMENTS RECUS				
Garanties reçues		925 211	587 475	
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	18	925 211	587 475	
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE PERIODE DU 01 JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2011				(UNITE : en milliers de Dinars)
	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010	
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts et revenus assimilés	19	217 121	191 690	
Commissions (en produits)	20	54 412	50 422	
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	21	32 046	36 329	
Revenus du portefeuille d'investissement		2 906	5 728	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		306 485	284 169	
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	22	(111 423)	(99 603)	
Commissions encourues		(2 883)	(3 087)	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(114 306)	(102 690)	
PRODUIT NET BANCAIRE		192 179	181 479	
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	23	(34 289)	(13 445) (*)	
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement		(158)	4 380	
Autres produits d'exploitation		5 194	7 627	
Frais de personnel	24	(71 890)	(60 387)	
Charges générales d'exploitation	25	(26 690)	(27 642)	
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(13 607)	(12 243) (*)	
RESULTAT D'EXPLOITATION		47 727	79 769	
Quote part dans les résultats des Sociétés mis en équivalence		768	567	
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		4 420	(4 421) (*)	
Impôt sur les bénéfices		(23 531)	(26 974) (*)	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		32 397	48 941	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		32 397	48 941	
Part de résultat revenant aux minoritaires		(1 257)	(4 472)	
RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE		31 140	44 469	
Effet des modifications comptables		12 100	16 089	
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		43 240	60 558	
Résultat par action de base (en DT)	26	0,923	1,318	
Résultat par action dilué (en DT)	27	0,797	1,138	
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE PERIODE DU 01 JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2011				(UNITE : en milliers de Dinars)
	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010	
Activités d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors portefeuille d'investissement)		251 390	235 916	
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(88 702)	(30 602)	
Dépôts \ Retraits auprès d'autres établissements Bancaires et financiers		(8 447)	(21 069)	
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(435 690)	(497 349)	
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		87 133	416 440	
Titres de placement		29 636	45 602	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(97 688)	(72 317)	
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(18 993)	(48 208)	
Impôt sur les bénéfices		(22 597)	(2 368)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(303 958)	26 045	
Activités d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		26 454	25 763	
Acquisition \ cessions sur portefeuille d'investissement		2 909	4 769	
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(30 679)	(16 077)	
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(1 317)	14 455	
Activités de financement				
Emission d'actions		-	(6 216)	
Emission \ Remboursement d'emprunts		(22 419)	(29 800)	
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(2 176)	(2 309)	
Dividendes et autres distributions		(5 817)	(1 839)	
Flux de trésorerie net provenant des activités de financements		(30 412)	(40 164)	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(335 687)	336	
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		330 781	330 445	
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	28	(4 906)	330 781	

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2011

1.1. Référentiel comptable
Les états financiers consolidés du groupe Attijari bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :
- la norme comptable générale (NCT 1);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.
Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.
1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation
1.2.1. Périmètre
Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank comprend :
- la société mère : Attijari bank;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.
1.2.2. Méthodes de consolidation
1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale
Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.
Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :
- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (Intérêts minoritaires) de ces filiales.
1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence
Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

Rapport des commissaires aux comptes Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires de Attijari bank,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Attijari bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.
I. Opinion sur les états financiers consolidés
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 362 937 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 31 140 KDT.
1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés
La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
2. Responsabilité des commissaires aux comptes
Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
3. Opinion sur les états financiers consolidés
A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.
II. Rapport sur les vérifications spécifiques
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.
Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice.
Nous devons formuler, en outre, l'observation suivante sur la détention de participations réciproques entre Attijari bank, en sa qualité de société mère, et Attijari Placements SICAV et Attijari Valeurs SICAV en leurs qualités de filiales :
Attijari bank détient 99,71 % du capital d'Attijari Placements SICAV et 82,88% du capital d'Attijari Valeurs SICAV, qui de leur côté détiennent, respectivement, 0,09% et 0,07% du capital de la banque. Cette situation constitue une entorse aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par action si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.